

1.000575



DECISION N° _____ /MINFOPRA/SG/C.AD-HOC/ST DU 15 AVR 2020
PORTANT MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AU MINISTERE DE LA
SANTÉ PUBLIQUE

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,
PRESIDENT DU COMITE AD-HOC,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ;

Vu le décret n°78/484 du 09 novembre 1978, fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code de travail ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018, portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°008662/MINFOPRA du 29 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité ad hoc chargé du recrutement des personnels temporaires pour le compte de l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, des Services du Premier Ministre, du Ministère de la Défense et des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2019 ;

Vu la correspondance n°B70/d-16/SG/PM, du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre en date du 18 février 2019, répercutant les instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur la contractualisation de tous les personnels temporaires en service à l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, dans les Services du Premier Ministre, au Ministère de la Défense et dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms suivent, retenus dans le cadre de la contractualisation des personnels temporaires en service dans certaines administrations, sont mis à la disposition du Ministère de la Santé Publique.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CADRE
1	AFOUDA MANGA Marcel Bertrand	08/01/1986	ELIG-MFOMO	INFIRMIER DIPLÔME D'ETAT CONTRACTUEL
2	ALIHOU GAMDJI née HOUSSEINA PANTAMI	29/01/1981	GAROUA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
3	BITE ZOBO Manuella	02/02/1994	EBOLOWA	INFIRMIERE PRINCIPALE CONTRACTUELLE
4	DJOUFACK Judicael Zita	25/09/1990	DOUALA	TECHNICIENNE DE LABORATOIRE CONTRACTUELLE
5	MESSENGUE Vivianne	03/08/1994	NAMBA- MANJO	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
6	MINKADA ELUNDU Elisabeth Nathalie	02/01/1987	KOKOE	INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT CONTRACTUELLE
7	NGA MINKADA Lilie	01/02/1991	MVOMEKA'A	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
8	NGA OTTOU Crésence Melaine	23/03/1990	MBALMAYO	INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT CONTRACTUELLE
9	NGO KOY Marthe	15/07/1992	DOUALA	SAGE-FEMME CONTRACTUELLE
10	NGO NDOGA Monique Josée	06/06/1984	NEBOYA	INFIRMIERE DIPLÔMEE D'ETAT CONTRACTUELLE
11	OBAMA ATANGANA Henri Kevin Gauthier	17/07/1995	NKONGOA - MFOU	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
12	OBIANG Franck Williams	08/08/1988	MA'AN	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
13	OKONO ABENG MFOULA Vera Liziana	05/01/1992	MESSOK	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
14	OMGBA NGUINI Damase Rodrigue	22/04/1993	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
15	ONANA Marie Paule	17/09/1988	DOUALA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
16	OVA née MBITA NYATE Corinne	19/02/1982	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

17	OWOUNDI AYISSI Junior Nick	29/01/1996	SANGMELIMA	EMPLOYE DE BUREAU
18	SAMBOU KANYOU née FOPOSSI FONKOUA Nicole	03/09/1981	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
19	SOLLE Christelle	09/11/1990	BARE	EMPLOYEE DE BUREAU
20	SONG MOUME Gertrude Larissa	03/08/1990	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
21	TOMTE, née DJOUKWE TCHOUA Line	21/02/1991	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
22	ZEH Mylene Danielle	24/02/1992	ENONGAL	INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT PRINCIPALE CONTRACTUELLE
23	ZUE MINTSA née AYINGONO MINTYA Malvina	01/10/1992	SANGMELIMA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

Article 2: (1) Les intéressés sont astreints à prendre le service dans ladite administration dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de signature de la présente décision.

(2) Passé ce délai et en l'absence de tout certificat de prise de service, le processus de recrutement sera annulé en ce qui les concerne exclusivement.

Article 3 : Le certificat de prise de service doit être signé par le Chef de structure ou un responsable assumant les fonctions de gestion des ressources humaines dans l'Administration concernée.

Article 4 : Ledit certificat de prise de service assorti d'une copie de l'acte d'affectation, sera retourné par bordereau au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Président du Comité Ad-hoc.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 15 AVR 2020

AMPLIATIONS :

- SG/PM
- MINFI
- MINFOPRA/CAB/SG/DCNS/DGC
- ST/C.AD-HOC
- INTENDANCE / PRC
- MINDEF
- CONSUPE



Joseph Lé